



## Restitution de la réunion sur la planification du 9 mars

- **Un samedi / dimanche par planning pour les commerciaux.**

**Direction :** un samedi / dimanche sera garanti pour les agents temps pleins, y compris ceux en réserve, hors temps partiels, hors plannings aménagés, avec restrictions médicales et hors plannings ayant des immobilisations couvrant un samedi et dimanche. À/c du planning 273.

**FO :** *Tous les commerciaux doivent bénéficier "surtout les temps partiels non choisis" de cette mesure surtout que la majorité des temps partiels ont le samedi ou dimanche en JNT.*

- **3 repos doubles par planning.**

D° : 3 doubles repos seront garantis pour les plannings temps pleins de 28 jours, hors plannings temps partiels, plannings aménagés, avec restrictions médicales et hors plannings construits exclusivement avec des découchés. Le double repos à l'enclenchement est comptabilisé sur les deux plannings non glissants au total 6 doubles repos. Les plannings ayant 12 repos minimum n'auront pas la garantie des 3 repos doubles. À/c du planning 273.

**FO :** *2 doubles repos ne doivent pas être positionnés sur la même semaine pour maintenir des plannings équilibrés et le calcul doit se faire au prorata temporis. Le nombre de 12 repos minimum est trop bas il faudrait au moins qu'il soit à 15 car à ce delta il est très rare de ne pas avoir 3 doubles repos.*

- **Meilleur équilibre des repos dans la planification.**

D° : Un double repos est garanti à la suite de 12 jours de travail avec repos secs maximum pour les plannings temps pleins de 28 jours, hors plannings temps partiels, plannings aménagés, avec restrictions médicales et plannings construits exclusivement avec des découchés. L'enclenchement est comptabilisé sur les 2 plannings non glissants. Les plannings ayant 12 repos minimum n'auront pas cette garantie.

**FO :** *Pas plus de 10 jours de travail avec repos secs également pour les temps partiels, cette mesure nous paraît indispensable pour la pénibilité et elle est très raisonnable.*

- **Pose de 2 repos avant 14 jours de congés.**

D° : 2 repos seront garantis avant un départ en congés pour un minimum de 14 jours. À/c du planning 273.

**FO :** *Nous sommes méfiants, aujourd'hui nous avons très souvent le week-end avant les congés d'une semaine le but est de maintenir ce que l'on a.*

- **Demande d'un 11<sup>ème</sup> repos garanti sur le planning 273.**

D° : Sur le planning 273 : 11 repos seront garantis pour les agents temps pleins ayant un planning entier de 28 jours, 9 pour 21 jours, 6 pour 14 jours.

**FO :** *cette demande de la CFDT n'a aucun intérêt. Il faudrait mieux alterner un planning avec 10 repos et l'autre à 11.*

- **Eviter les séquences de 4 jours avec une grosse rotation en 4<sup>ème</sup> jour.**

D° : Les grosses rotations en 4<sup>ème</sup> jour de séquence seront évitées, déterminer la notion de gros train. Privilégier les séquences "1 ARJ 1 DEC et 1 ARJ" ou 1 DEC 1 ARJ 1 ARJ".

**FO : Ce sujet est encore à approfondir sur chaque site pour éviter de déplacer la pénibilité. Il a été demandé de supprimer les grosses fonctions lors de 3 A/R d'ores et déjà le Rennes-Montpellier en 4<sup>ème</sup> jour est supprimé**

- **Suspension des repiquages.**

D° : Les repiquages sur le site de Montparnasse seront suspendus, à/c du planning 273 et jusqu'à fin 2015, en attendant l'évolution de l'activité SNCF, hors périmètre de gare de l'Est O/D trop courtes. À/c du planning 273.

**FO : Depuis le temps que l'ensemble des OS disait qu'à ce jour le repiquage n'était pas utile. Et hop, une grève et il disparaît.**

- **Diminution des navettes**

D° : Identification des courses que nous souhaiterions limiter, demande d'accord à CRMS pour validation. Analyse en cours des navettes identifiées.

**FO : La direction va demander à CRMS la limitation de certaines destinations afin de limiter les navettes ou d'augmenter la nuitée en découché. D'ores et déjà la navette Bordeaux / La Rochelle est supprimée pour exemple.**

- **Harmonisation de la réserve.**

D° : Harmonisation des périodes de réserve aux temps partiels à compter de 70%.

**FO : Pour nous la direction se trompe de sujet. Le sujet est l'augmentation du nombre de repos en réserve et la remise de la consigne à 3 jours minimum.**

- **Mise en place de plannings seniors.**

D° : Négociations à ouvrir dans le cadre de l'accord "contrat de génération".

**FO : Vaste sujet nous verrons lors des discussions si Newrest a de la mansuétude pour les seniors.**

- **Transfert d'activité à Paris Gare de l'Est.**

D° : Réflexion à faire sur la possibilité de transférer de l'activité à PGE, principalement de PMP.

**FO : Il faut regarder sur chaque gare l'activité qui pourrait être transférée à PGE afin que les salariés à temps partiels non choisis puissent obtenir des temps pleins.**

**Nous avons demandé que toutes les décisions soient applicables en GQP.**

Une autre réunion est prévue prochainement pour avancer sur les points de désaccord.

10/03/2015